



L'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, signe l'Accord-cadre entre le Canada et la Communauté européenne. La signature de cet accord, le 6 juillet 1976, couronnait les efforts poursuivis pendant plusieurs années en vue d'établir

un «lien contractuel» entre le Canada et la Communauté. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la «Troisième option», élément essentiel de la politique étrangère du gouvernement canadien.

exportations vers les Communautés est moins rapide que celle de nos envois destinés aux États-Unis et au Japon, voire même que celle de l'ensemble de nos exportations. Nous ne fournissons que 3 p. cent des importations du Marché commun, et compte tenu de l'importance de ce marché et de son expansion, la situation est loin d'être satisfaisante.

Les autres partenaires commerciaux de la Communauté sont en meilleure posture que nous. En 1975, le CEE a acheté 22,4 p. cent des exportations américaines. Le rythme de croissance annuelle des envois américains vers la Communauté (9,7 p. cent) a également été plus rapide que celui de l'expansion de nos exportations destinées aux Neuf (6,6 p. cent).

Il est facile d'en conclure qu'en tant qu'important pays commercial dont la prospérité économique dépend en grande partie de ses exportations, le Canada n'a pas su exploiter suffisamment les excellentes possibilités qu'offrent les Neuf en tant que marché polyvalent dont la population de près de 260 millions d'habitants importe (de l'extérieur de la Communauté) pour plus de \$110 milliards chaque année. J'aurais cru que quiconque se donnerait la peine d'y réfléchir verrait l'avant-

tage qu'il y a à disposer d'un document signé par lequel un client d'une telle importance s'engage à nous aider à accroître nos échanges commerciaux. Ne serait-ce que le seul résultat obtenu, il justifierait, à mon sens, à lui seul, tous les efforts déployés pour négocier l'Accord.

D'aucuns pourront dire qu'un simple engagement, une déclaration de bonnes intentions, ce n'est pas tout à fait suffisant. Car après tout, dans notre système de libre entreprise, c'est au secteur privé qu'il revient de prendre l'initiative. Les gouvernements ne sont pas vraiment en mesure d'orienter le commerce ou les investissements à leur gré. Un tel raisonnement est par trop général et sous-estime le rôle que jouent habituellement les gouvernements dans ces domaines.

La méthode sectorielle

De toute façon, le Canada et la Communauté européenne ne se sont pas contentés uniquement d'une simple déclaration de bonnes intentions. Les deux parties se sont en effet entendues pour commencer leur coopération sur une base expérimentale en procédant par secteurs, pour matérialiser leurs intentions. Canadiens et Européens, représentants des gouverne-